Les Jeunes MR demandent une généralisation de l’inscription des communes belges à BE-Alert

Niveau de pouvoir :

Fédéral, Région

Catégorie :

Sécurité

État des lieux :

En juillet 2021, la Belgique a connu de dramatiques inondations. Le bilan est lourd : 39 morts, des milliers de sinistrés et des centaines de millions d’euros de dégâts que l’histoire peinera à réparer.

En Belgique, le Centre National de Crise (NCCN) est responsable de la coordination de la réponse aux crises à l’échelle nationale, en étant tant le relais des centres de crise régionaux que de toutes les administrations comportant en leur sein des cellules de crise.

L’outil phare de cet organe est le système « BE-Alert », qui permet tant aux communes qu’aux citoyens d’être informés par des canaux officiels de la survenance d’un événement nécessitant une réponse immédiate.

En réponse à une question écrite (n°78), le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard QUINTIN (MR) a publié les statistiques des communes inscrites à BE-Alert.

Le constat est sans appel. Si toutes les communes bruxelloises sont inscrites, 33 communes ne l'était pas encore en mars 2025 parmi lesquelles :

- 31 en Wallonie
- 12 dans le Hainaut
- 8 en Province de Liège
- 7 en Province de Namur
- 3 en Province du Luxembourg
- 1 en Brabant-Wallon
- et 2 en Flandre.

Motivation de la proposition :

Depuis lors, la Commune de Neupré a rejoint le mouvement. Les modalités d'inscription et d'application de ce système sont pourtant très simples :

- Un coût d'activation unique de 200 € (hors TVA) pour les nouvelles entités qui s'inscrivent ;
- Un coût d'abonnement annuel de 788,88 € (hors TVA).
- Un coût fixe de communication de 0,055 € (hors TVA) pour l'envoi d'un message texte (160 caractères) ou d'un message vocal de 60 secondes.
- Formations mensuelles gratuites par vidéo-conférence

Quant aux avantages du système BE-Alert :

- Utilisation centralisée de plusieurs canaux : SMS, SMS basé sur la localisation, message vocal, e-mail, écrans d'information, sites web et applications ;
- Opérationnel 24/7 ;

- Expéditeur fiable et reconnaissable ;
- Outil évolutif avec intégration de nouvelles technologies ;
- Interaction flexible avec les communes voisines, occasionnelle ou structurelle ;
- Collaboration avec et soutien des autorités provinciales et fédérales ;
- Possibilité d'envoyer des messages d'intérêt général aux personnes inscrites (optionnel) ;
- Possibilité d'envoyer des messages aux contacts professionnels (par exemple, convocation de la cellule de sécurité).

Proposition concrète :

La présente motion tend à généraliser l'inscription de l'ensemble des communes au système BE-Alert, au regard des motifs suivants :

- Les implications budgétaires sur la longueur d'une mandature communale sont très limitées face aux enjeux d'une communication optimale entre une autorité publique et les citoyens qui vivent sur son territoire ;
- Un maillage complet des inscriptions permettra une publicité plus large du système BE-Alert et de ses nombreux avantages auprès de la population belge ;
- Si « gouverner, c'est prévoir », on se rappellera également que la population doit pouvoir être informée par des canaux officiels, et ce de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Les Jeunes MR appellent donc le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur à sensibiliser les communes qui ne sont pas encore inscrites au système BE-Alert.

Les Jeunes MR demandent également la possibilité pour le système de notifier ses utilisateurs en situation de crise.

Motion déposée par :

GT Justice, sécurité, défense, protection des libertés individuelles